



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 99 n) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet : promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses des gouvernements	2
Maurice	2

* [A/68/150](#).

** Les informations figurant dans le présent additif ont été reçues après la publication du rapport principal.



II. Réponses des gouvernements

Maurice

[Original : anglais]
[8 juillet 2013]

Depuis son indépendance, Maurice a systématiquement appuyé et, dans la mesure du possible, adhéré à la plupart des traités et des conventions multilatéralement négociés, susceptibles de contribuer à la paix dans le monde. Il convient également de noter qu'en tant qu'État Membre non aligné, Maurice a toujours souscrit à la position du Mouvement des pays non alignés, qui pense fermement qu'un désarmement et une non-prolifération effectifs ne pourront être obtenus que lorsque ces accords seront négociés au moyen d'un processus multilatéral juste et équilibré.

En tant que pays épris de paix, Maurice est pleinement d'avis que le multilatéralisme doit demeurer la seule voie pour négocier la réglementation des armements, la non-prolifération et le désarmement, au vu de leur caractère non discriminatoire et de leurs règles de procédure transparentes. Il a le sentiment que des instruments négociés sont les seuls à pouvoir susciter les engagements collectifs nécessaires à leur respect et mise en œuvre efficaces.
